



RECUEIL DES ACTES

ANNEE 2018

SOMMAIRE

Comité Syndical du 23 janvier 2018.....	5
ADMINISTRATION GENERALE	5
N°18/01/01 Approbation du compte rendu du comité du 10 octobre 2017	5
N°18/01/02 Désignation d'un secrétaire de séance	5
N°18/01/03 Point sur les délégations du Président et du bureau.....	5
N°18/01/04 Financement des 2 nouveaux bassins versants.....	6
N°18/01/05 Création d'un poste d'ingénieur territorial	7
N°18/01/06 Convention SD Eau 50 pour le CGLE	7
N°18/01/07 Convention Espelia.....	7
N°18/01/08 Débat d'Orientation Budgétaire 2018	8
Questions diverses	10
N°18/01/09 Loi NOTRe	10
N°18/01/10 Point sur les ressources.....	10
Comité Syndical du 20 mars 2018	11
ADMINISTRATION GENERALE	11
N°18/03/01 Approbation du compte rendu du comité du 23 janvier 2018.....	11
N°18/03/02 Désignation d'un secrétaire de séance	11
N°18/03/03 Point sur les délégations du Président et du bureau.....	11
N°18/03/04 Compte Administratif 2017	12
N°18/03/05 Approbation du Compte de Gestion 2017.....	13
N°18/03/06 Affectation du résultat 2017	13
N°18/03/07 Adoption du Budget Primitif 2018.....	13
N°18/03/08 Adoption du programme d'opérations 2018.....	15
N°18/03/09 Complément au règlement intérieur du Personnel	15
N°18/03/10 Lancement de l'étude de fonctionnement Gallets-Symeval et convention de groupement de commandes.....	16
N°18/03/11 Avenants aux conventions d'emprunts des SMP.....	17
N°18/03/12 Présentation de l'avancement du projet AVA.....	17

N°18/03/13	Questions diverses.....	18
Comité Syndical du 12 juin 2018		19
ADMINISTRATION GENERALE		19
N°18/06/01	Approbation du compte rendu du comité du 20 mars 2018.....	19
N°18/06/02	Désignation d'un secrétaire de séance	19
N°18/06/03	Point sur les délégations du Président et du bureau.....	19
N°18/06/04	Création d'un poste d'Ingénieur Principal.....	19
N°18/06/05	Modifications des statuts : gouvernance et renouvellement	20
N°17/06/06	AVA : avancement, déclaration de projet	22
N°18/06/07	Approbation rapport d'activités 2017.....	24
N°18/06/08	Décision modificative n°1	24
N°18/06/09	Programme complémentaire n°1	25
N°17/06/10	Vœu : financement agence de l'eau.....	25
N°18/06/11	Questions diverses.....	26
Comité Syndical du 24 septembre 2018.....		26
ADMINISTRATION GENERALE		26
N°18/09/01	Approbation du compte rendu du comité du 12 juin 2018	26
N°18/09/02	Désignation d'un secrétaire de séance	26
N°18/09/03	Point sur les délégations du Président et du bureau.....	26
N°18/09/04	Plan stratégique sur les ressources eau potable	27
N°18/09/05	Recrutement d'un stagiaire sur les actions sur les « consommations d'eau »	29
N°18/09/06	Financement du projet ICARE.....	29
N°18/09/07	Programme complémentaire n°2	30
N°18/09/08	Modification du régime indemnitaire.....	30
N°18/09/09	Inscription au schéma départemental des travaux Villejean III	31
N°18/09/10	Prospective financière.....	31
N°18/09/11	Questions diverses.....	32
Comité Syndical du 26 novembre 2018		33
ADMINISTRATION GENERALE		33
N°18/11/01	Approbation du compte rendu du comité du 12 juin 2018	33

N°18/11/02	Désignation d'un secrétaire de séance	33
N°18/11/03	Point sur les délégations du Président et du bureau.....	33
N°18/11/04	Décision modificative n°2	34
N°18/11/06	Débat d'Orientation Budgétaire	34
N°18/11/07	Fixation du montant du fond de concours, et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2019.....	35
N°18/11/08	Financement des Bassins Versants	35
N°18/11/09	Mise en place d'un complément indemnitaire	36
N°18/11/10	Convention CGLE.....	36
N°18/11/11	Financement agence de l'eau XIème programme	37
N°18/11/12	Questions diverses.....	37

COMITE SYNDICAL DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit le 23 janvier à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 14h30

En préambule, M. Fauvel présente ses vœux aux membres du comité pour l'année 2018. Il excuse Mme Valérie Fauchoux souffrante et indique que M. André Lefeuvre est suppléé par Monsieur François Leroux, M. Jean-Pierre Martin par Mme Pannetier et que M. Luc Mangelinck a donné son pouvoir à Monsieur Nadesan.

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/01/01 Approbation du compte rendu du comité du 10 octobre 2017

Monsieur Fauvel rappelle que le comité du 26 septembre n'a pu être validé faute de quorum et précise que les décisions du comité du 10 octobre ont été conformes à la présentation faite lors du 26/09.

Le compte rendu du 10 octobre est validé à l'unanimité.

N°18/01/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Marc HERVE est désigné comme secrétaire de séance.

N°18/01/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants lors de la séance du 5 décembre 2017 :

Opération	Caractéristiques	Stade d'avancement	Montant des dépenses (€ HT)	Travaux éligibles à la participation du SMG
CEBR : usine de villejean (2^{ème} phase)	Affinage, couverture des filtres à sable, mises en conformité, rénovation du bâtiment d'exploitation	Avenant n°5	52 569,86 € (travaux)	Total : 37 657,86 € HT Prise en compte des points 2 à 7
SMPBC : usine secondaire du Pont Juhel	Mise en œuvre d'une filière boues, diverses mises aux normes et réhabilitation du génie civil	marché	1 585 200 € (travaux + études)	*30% de 1 326 244€ HT pour les travaux, non prise en compte de : variante 3, lignes E2, I2b, K, L1a, B2, revent fermier *30% de 66 300€ HT pour les études (non prise en compte des diagnostics)

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 2 octobre 2017 au 12 janvier 2018 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
07/11/2017	Annonce titres restaurant	Medialex	91,86€
14/11/2017	Création de tampons	La cordonnerie	84,40€
27/11/2017	Achat voiture sandero stepway	renault	13 601,75€
05/12/2017	Document observatoire 2018	Agence autrement	2 940,00€
05/12/2017	Reliures délibérations-arrêtés	Maison vitoz	245,76€
05/12/2017	Ecocup CGLE	Ecocup	268,60€
15/12/2017	Certificats numériques	Megalis	288,00€
15/12/2017	Remplacement sanibroyeur	Fabiani-Pirio	868,16€
12/01/2018	Vente de la C3 à un agent		1 100,00€

**Personnel :*

Monsieur Trouslard indique qu'en décembre tous les candidats au poste d'hydrogéologue ont été reçus. Monsieur Olivier Chauvière hydrogéologue en poste dans le syndicat des d'eaux de l'Orme a été choisi il devrait prendre ces fonctions le 12 mars 2018. En attendant son arrivée il a été proposé au M. Dubus de prolonger son contrat d'un mois.

Date	Type de contrat
15/12/2017	CDD de 1 mois pour captages prioritaires (5 au 31 janvier 2018)

Le comité prend acte des décisions prises.

N°18/01/04 Financement des 2 nouveaux bassins versants

Monsieur DECONCHY présente ce point et indique que la commission ressource du 20 novembre dernier et que le bureau le 5 décembre ont validé deux nouveaux programmes de BV. Il précise qu'actuellement de nombreux programmes BV prennent fin en 2018 et doivent être renouvelés.

Le financement des nouveaux programmes devra être discuté en 2018, avec une incertitude forte sur le devenir des aides de l'Agence de l'Eau.

Les 2 nouveaux programmes BV sont en cours d'élaboration et viennent compléter la couverture des BV en amont de prises d'eau potable :

- Le Moyen Couesnon en amont de la prise d'eau d'Antrain (maîtrise d'ouvrage Syndicat SAGE Couesnon). Le programme couvre également le Couesnon aval (actions non finançables par le SMG35)
- Les BV en rive droite de la Rance, en amont des prises d'eau de Landal, Mirloup, Beaufort et Sainte-Suzanne (maîtrise d'ouvrage Eau du Pays de Saint-Malo)

Il est nécessaire de fixer les montants d'aides du SMG35 pouvant être alloués aux maîtres d'ouvrage :

- Sur le Moyen Couesnon, le dernier montant demandé au SMG35 est de 48 000 € sur 5 ans et est relativement peu élevé par rapport aux autres enveloppes sur le département ;
- Sur les BV de la RD de la Rance, les membres de la commission soulignent l'enjeu important sur les ressources et souhaitent encourager la dynamique qui a été enclenchée. Après comparaison avec les autres

territoires et plusieurs échanges, l'aide du SMG35 s'élèverait à 250 000€ étalée sur 5 ans. Pour 2018, qui est une année de transition et de construction du contrat pluri-annuel, il est proposé de retenir une aide de 58 000€ au vu de la demande d'EPSM.

M. Nadesan, président de la commission ressource, se félicite des efforts faits par le secteur malouin. De plus, il précise que les deux nouvelles dépenses resteront dans le cadre de l'enveloppe allouée aux BV.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

N°18/01/05 Création d'un poste d'ingénieur territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Fauvel explique qu'un agent a réussi le concours d'Ingénieur. Il précise que cet agent exerce déjà les fonctions depuis plus d'un an. Afin de pouvoir le nommer sur ce grade, il propose au comité syndical de créer un poste d'Ingénieur à temps complet à compter du 1^{er} février 2018. Et précise que le poste de technicien principal de 2^{ème} classe sera supprimé à la titularisation de l'agent.

Le comité vote cette création de poste à l'unanimité

N°18/01/06 Convention SD Eau 50 pour le CGLE

Pour la 5^{ème} année, le SMG participera aux carrefours de l'eau avec les autres syndicats départementaux du grand ouest. Pour 2018, c'est le « SDeau 50 » qui s'occupe de l'organisation et avance les frais. La convention détaille les modalités de remboursement dues par chacun. Les frais communs envisagés s'élèvent à 3k€ par syndicat et comprennent :

- la location d'un stand équipé de 27m²
- une base de « frais de bouche » (verres, serviettes, boissons) ; repas des présidents
- des impressions communes aux syndicats (panneaux, plaquettes, kakémono,...).
- la participation à un atelier

Les membres du comité approuvent cette convention à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Boivent 15h

N°18/01/07 Convention Espelia

Monsieur Trouslard indique que le logiciel GSEA utilisé pour la réalisation des RPQS et qui sert également de base de données ne sera plus développé. Dans le cadre du groupe GSP (comprenant notamment 18 utilisateurs), il est prévu de passer par le bureau Espelia pour développer un nouveau logiciel.

Cependant, ce nouveau développement a un coût, il est demandé pour chaque structure partenaire un montant de 12k€ TTC. Monsieur Trouslard précise que ce nouveau logiciel sera plus flexible il devra répondre aux besoins des collectivités. Il indique que le montant de la maintenance annuelle sera de 2 000€. Au vu de l'importance stratégique de ce logiciel pour le SMG, il est proposé d'accepter cette proposition.

ESPELIA est une structure atypique dans le paysage du conseil auprès des services publics. Son capital ne peut être détenu que par les salariés et deux associations : AMF et la FNCCR. Ses statuts interdisent toute rémunération par les entreprises privées. Sa vocation est de contribuer à l'amélioration de la performance publique, notamment en sécurisant la réussite des projets publics. ESPELIA s'investit également dans ce projet en apportant environ la moitié de son financement. Ces éléments apportent des garanties sur le sérieux de ce cabinet indépendant et des réponses aux interrogations de Monsieur Ohier.

Les membres du comité approuvent cette convention à l'unanimité

N°18/01/08 Débat d'Orientation Budgétaire 2018

Dans le contexte local, monsieur Trouslard indique qu'une des conclusions des rencontres est que les EPCI ne souhaitent pas a priori exercer la compétence eau. Cependant, se pose toujours la question des limites différentes de territoires des EPCI et SMP avec certains EPCI qui pourraient être « à cheval » sur 3 SMP.

Monsieur SIELLER interroge Monsieur NADESAN et lui demande de préciser sa position sur les éventuels futurs transferts à la CEBR des CC de Montauban St Méen et de Montfort. Monsieur Nadesan rappelle que la CEBR n'a démarché personne mais ne peut pas fermer la porte. Il précise que la CEBR a un prix d'eau certes peu élevé mais qu'elle a introduit une progressivité et que les industriels payent au prix fort. Par ailleurs, la CEBR est sans nouvelle de Montauban depuis le mois de mai.

Monsieur Philippe Letournel indique que ce nouveau découpage est le choix des EPCI afin d'obtenir un prix d'eau le plus bas. Il insiste sur le fait que la sécurisation du département est assurée par l'ensemble des SMP même si physiquement ce sont les infrastructures de la CEBR qui sécurisent Montauban. Monsieur Fauvel rappelle que la force du département est l'adhésion de l'ensemble des collectivités à l'organisation départementale, comprenant les SMP existants.

Monsieur Bourgeaux indique qu'actuellement son secteur est presque inondé. Monsieur Trouslard en profite pour faire un point sur la sécheresse. Il précise que 2/3 des ressources souterraines commencent à réagir suite aux pluies de cet hiver. Il rappelle également que l'épisode de sécheresse a mis en évidence l'intérêt des interconnexions et les besoins de ressources complémentaires.

Monsieur Trouslard explique que depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, le SMG doit réaliser un rapport qui sera joint à la délibération. Ainsi, il présente le rapport et explique les différents points. De nouvelles études sont envisagées :

20 000€ pour l'évolution des statuts (fonds renouvellement et échanges d'eau), 35 000€ pour l'amélioration du fonctionnement de l'interconnexion CEBR-Symeval et 30 000€ pour la meilleure connaissance de la ressource. Il indique que le film AVA est terminé qu'il sera accessible très prochainement sur le site du SMG (dépense importante en 2017). Il fait un point sur l'augmentation de la masse salariale (embauche de l'hydrogéologue, nomination d'un agent en catégorie A, et surtout, un renfort pour l'administration du syndicat qui semble aujourd'hui sous dimensionnée au vu de l'augmentation du nombre de personnel).

Il indique que le SMG doit également réfléchir sur les adaptations aux changements climatiques. Messieurs Hervé et Fauvel, conformément aux discussions du bureau du matin, souhaitent que le SMG voie avec les actions déjà engagées par la Région afin d'éviter tout doublon.

Monsieur Nadesan explique que les SMP doivent avoir à cœur de faire des économies d'eau.

Monsieur Fauvel aimerait que la gestion de la ressource fasse partie des nouvelles missions du SMG35. Monsieur Letournel souhaiterait que le SMG soit le référent départemental sur la gestion des ressources et les échanges d'eau.

Monsieur Sieller pose la question des différents tarifs pratiqués sur le département, il s'interroge sur la réaction possible des habitants aux écarts de prix importants.

Monsieur Nadesan indique qu'il est contre la dégressivité des gros consommateurs, il est même favorable à la progressivité (appliquée sur le territoire de la CEBR). Monsieur Fauvel explique que les prix dégressifs ont permis de maintenir une activité dans certains secteurs qui en avaient vraiment besoin.

Monsieur Trouslard présente les futurs investissements prévus dans les 5 ans à venir et l'évolution de la trésorerie à 15 ans. La surtaxe à 17 centimes permet de financer les travaux prévus au schéma 2016. Cependant, des montants supérieurs aux prévisions sont déjà apparus, notamment sur l'usine de Rophemel. Plusieurs solutions ont été proposées au bureau qui envisage plutôt un étalement des travaux (tenant compte des préconisations de l'ARS dans leur « bilan du contrôle sanitaire de 2016 » où les usines de Fougères et de Beaufort sont prioritaires) et une augmentation de la durée des emprunts.

M. Bourgeaux indique que de toute manière le phasage se fera naturellement. Monsieur Fauvel réaffirme qu'il ne souhaite pas augmenter la redevance SMG et demande aux SMP de bien vouloir étaler les travaux. Il indique que l'AVA pourrait être financé sur 25 ou 30 ans.

Monsieur Letournel aimerait que les volumes de consommation supplémentaires soient pris en compte dans l'estimation. Monsieur Trouslard précise que c'est déjà le cas (prévisions d'évolution du schéma) et que les travaux de ressource supplémentaire pour la Côte d'Emeraude n'ont pas été encore chiffrés.

Monsieur Nadesan met l'accent sur les points suivants :

- Clarifier le financement du renouvellement des investissements des SMP producteurs.

- Maintenir le niveau de participation du SMG sur les travaux de production
- Créer ou non du fonds de renouvellement des réseaux
- Allonger la durée des emprunts
- Possibilité de repousser certains projets comme AVA, notamment au regard de son coût de fonctionnement

Monsieur FAUVEL confirme l'interrogation sur le financement du renouvellement des usines par le SMG. Il rappelle que le projet AVA est nécessaire à la sécurisation et au développement futur du département. Il indique qu'aujourd'hui tous les projets peuvent être réalisés sans augmentation de la surtaxe à condition d'étaler la réalisation de certains.

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

16h26 Départ de M. SIELLER et M. BONNIN

QUESTIONS DIVERSES

N°18/01/09 Loi NOTRe

Ce point a été vu en début de présentation du DOB.

N°18/01/10 Point sur les ressources

Ce point a été abordé dans le débat d'orientation Budgétaire.

Journée mondiale de l'eau : Monsieur Trouslard demande à Mme Chardronnay de donner quelques informations sur la journée de l'eau qui aura lieu le 24 mars, place de la mairie à Rennes. L'organisateur est la région. Le SMG tiendra un stand avec diverses animations sur la ressource et le traitement, conjointement avec CEBR (distribution) et Rennes métropole (assainissement).

La séance est levée à 16H45

COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le 20 mars à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 9h30

En préambule, Mr Fauvel excuse Mr Luc Mangelinck qui a donné son pouvoir à Mr Nadesan.

Le Président présente le nouvel agent du SMG, Olivier CHAUVIERE, disposant d'une formation d'hydrogéologue, il est chargé dans un premier temps de la gestion des captages prioritaires.

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/03/01 Approbation du compte rendu du comité du 23 janvier 2018

Le compte rendu du 23 janvier 2018 est validé à l'unanimité.

N°18/03/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Marc HERVE est désigné comme secrétaire de séance.

N°18/03/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 23 janvier 2018 au 12 Mars 2018 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
25/01	Sabliers aquadeiz	Mediatours	496,80 €
26/01	Contrôle affichage enquête AVA	SCP Migne	4 368,19 €
29/01	Piquets enquête AVA	Castorama	177,54 €
31/01	Reproduction panneaux enquête	ADA	670,80 €
9/02	Reproduction observatoire	Cloitre	1609 €
12/02	Plantes aquadeiz	Alix	420 €
20/02	Kakémono + oriflamme design	Autrement	588 €
20/02	Kakémono + oriflamme impression	Autrement	408 €
01/03	Logiciel Solon marchés publics	Berger Levrault	3 340 €

*Personnel :

Date	Type de contrat
12/03/2018	Arrivée d'un Hydrogéologue par mutation

Le comité prend acte des décisions prises.

10h40 Départ de Mme Pannetier

Mr Trouslard présente les résultats de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

Année 2017	Dépenses	Recettes	Résultat Reporté	Solde d'exécution
Section d'exploitation	5 511 419,81	8 574 140,42	12 354 372,93	15 417 093,54
Section d'investissement	348 261,05	77 961,66	81 925,52	- 188 373,87
Total Cumulé	5 859 680,86	8 652 102,08	12 436 298,45	15 228 719,67

Le compte administratif affiche les résultats de clôture suivants :

Investissement	- 188 373,87€
Fonctionnement	<u>+15 417 093,54€</u>
Total	15 228 719,67€

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Section investissement	266 538,48	48 993,88

Après la présentation, Mme Rol fait part de sa surprise concernant le montant inscrit au compte 658 et questionne sur la pertinence d'un fonds de roulement aussi important. Mr Fauvel rappelle la particularité du SMG et de son fonctionnement financier. Il explique notamment que la somme inscrite sur ce compte servira à financer les investissements des SMP et du SMG s'étalant sur plusieurs années et que cette somme a vocation à diminuer considérablement au fur et à mesure des remboursements.

Mr Nadesan évoque quant à lui la ligne de conduite à tenir concernant la durée des emprunts. Ce point reste à définir au cas par cas en fonction de l'évolution et des propositions de taux d'intérêts.

Suite à la présentation du tableau des sommes versées aux SMP, Mr Nadesan souhaiterait qu'apparaissent également les restes à charge pour les SMP. Mr Letournel rajoute qu'il pourrait être intéressant de proratiser ces montants par rapport au nombre d'habitant du périmètre d'action des SMP.

Mr Trouslard indique qu'il n'est pas dans le rôle du SMG de faire des comparaisons sur les investissements de chacun. Mr Fauvel rajoute qu'à titre d'égalité il faudrait alors reprendre l'historique de tous les versements depuis la création du SMG.

Mme Rol évoque la possibilité que le SMG finance des actions de communication mutualisées sur la gestion de la ressource. Mr Boivent indique que le Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF) a publié un livre sur les éco gestes dont chacun peut s'inspirer.

Mr Nadesan explique que selon lui, il vaudrait mieux concentrer les efforts sur la qualité des réseaux et des usines ainsi que d'essayer de réduire les consommations des lieux recevant du public comme les collèges, EHPAD, hôpitaux, ainsi que sur la tarification des gros consommateurs ... De plus, sur le territoire CEBR il existe une analyse par commune des consommations.

Mr Boivent évoque qu'à la Bazouges du Désert, est mis en place un relevé mensuel des compteurs afin de détecter les fuites.

Mme Rol aimerait que soient présentées aux SMP les actions qui fonctionnent ailleurs et que soit éventuellement définie une sorte de trame commune. M. Trouslard précise que ces points seront étudiés lors de la prochaine commission ressource.

Après départ du Président, M. Yannick NADESAN, 1er vice –président, fait procéder au vote.

Le Compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

N°18/03/05 Approbation du Compte de Gestion 2017

- ◆ M. Fauvel reprend sa place.

Le compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par Monsieur le Payeur Départemental est en accord avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

- ◆ Le compte de gestion 2017 est adopté à l'unanimité.

N°18/03/06 Affectation du résultat 2017

Conformément à l'instruction comptable M49, le syndicat doit se prononcer sur l'affectation du résultat. La section de fonctionnement du CA 2017 présente un excédent **15 417 093,54€**. Et un déficit de la section d'investissement est de **188 373,87 €**.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un montant de **188 373,87€** au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement et d'inscrire au compte 002 en section de fonctionnement un excédent de **15 228 719,67€**.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

N°18/03/07 Adoption du Budget Primitif 2018

Le budget est établi sur la base du débat d'orientation budgétaire du 23 janvier 2018.

Une vue d'ensemble provisoire du BP **2018** est présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
Résultat d'exploitation reporté		15 228 719,67
Crédit d'exploitation proposé	23 418 158,25	8 189 438,58
TOTAL	23 418 158,25	23 418 158,25

INVESTISSEMENT

	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Résultat d'investissement reporté	188 373,87	
Crédit d'investissement proposé	290 217,22	696 135,69
RàR	266 538,48	48 993,88
TOTAL	745 129,57	745 129,57

Il est proposé de voter le budget selon les dispositions légales en vigueur, par chapitres.

Dépenses d'exploitation

Chap	Libellé	PROPOSITIONS BP2018
011	Charges à caractère Gén.	242 550,00
012	Charges de pers. et fr. ass.	470 200,00
65	Aut. Char. gestion courante	22 223 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00
042	Opé d'ordre de transfert	27 991,82
023	Virement à la section d'investissement	420 000,00
022	Dépenses imprévues	31 916,43
	TOTAL	23 418 158,25

Recettes d'exploitation

Chap	Libellé	PROPOSITIONS BP2018
013	Atténuation de charges	2 500,00
74	Subvention d'exploitation	8 180 000,00
75	Autres produits de gestion courante	5 500,00
77	Produits exceptionnels	1 100,00
042	Opé d'ordre de transfert	338,58
002	Excédent d'exploitation reporté	15 228 719,67
	TOTAL	23 418 158,25

Dépenses d'investissement

Chap	Libellé	RAR	PROPOSITIONS BP2018
20	Immobilisation Incorporelles	181 676,42	146 323,58
21	Immobilisation Corporelles	34 868,18	16 131,82
23	Immobilisation en cours	1 000,00	49 000,00
020	Dépenses Imprévues		21 323,24
040	Opérations d'ordre de transfert		338,58
4581	Total des opérations pour compte de tiers	48 993,88	57 100,00
	Solde d'exécution Négatif reporté		188 373,87
	TOTAL	266 538,48	478 591,09
		745 129,57 €	

Recettes d'investissement

Chap	Libellé	RAR	PROPOSITIONS BP2018
10	Dot. Fond divers et réserves		191 043,87
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		27 991,82
4582	Opération pour compte de tiers	48 993,88	57 100,00
021	Virement de la section d'exploitation		420 000,00
	TOTAL	48 993,88	696 135,69
		745 129,57€	

Le budget est adopté à l'unanimité.

N°18/03/08 Adoption du programme d'opérations 2018

Le programme est joint en annexe. Voici le tableau récapitulatif :

Collectivité	Report 2017	Programme 2018	TOTAL
SMP Bassin du Couesnon	167 126,00	727 700,00	894 826,00
Collectivité Eau du bassin Rennais	643 351,79	2 431 300,00	3 074 651,79
Eau du Pays de St Malo	188 750,00	687 900,00	876 650,00
SMP Ouest 35	113 100,00	212 800,00	325 900,00
SMP Ille et Rance	6 500,00	62 900,00	69 400,00
SMP la Valière	192 800,00	1 076 000,00	1 268 800,00
IAV	0	300 000,00	300 000,00
<u>TOTAL</u>	1 311 627,79	5 498 600,00	6 810 227,79

Le programme d'opération est adopté à l'unanimité.

N°18/03/09 Complément au règlement intérieur du Personnel

Le règlement intérieur du personnel a été adopté lors du comité de mars 2015. A l'article 2 « les temps d'absence dans la collectivité » il y a lieu d'ajouter 2 annexes : une concernant les « autorisations exceptionnelles d'absence pour événements familiaux » et une concernant les modalités du CET adoptées en mai 2017. La première annexe est jointe au présent document et devra être validée par le comité.

L'annexe du règlement intérieur est validée à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix Pour et 2 abstentions).

Présentation d'Antoine Deconchy (ingénieur du SMG)

En 2012, dans le cadre d'un secours réciproque entre le SMPBR et le Symeval, une conduite a été posée entre le site des Gallets et l'usine de Plessis Beucher à Chateaubourg avec un nouveau pompage aux Gallets. Cette conduite alimente les réservoirs de Cesson Sévigné, d'Acigné et du Clos St Pierre (Noyal-sur-Vilaine).

Cet ensemble a été conçu et réalisé entre 2009 et 2012 par 4 maitres d'ouvrages (SMPBR, SYMEVAL, Villes de Cesson Sévigné et Acigné) et 4 maitres d'œuvres : Cabinet Bourgois, Artelia, SAFEGE et SCE. Six années après ces mises en service, il convient de réaliser un audit sur quelques problèmes techniques rencontrés par les exploitants : débits légèrement inférieurs à la théorie et soucis dans la télégestion de l'ensemble.

La situation fait apparaître le besoin d'une étude commune au Symeval et à la Collectivité Eau du Bassin Rennais, en tant que maîtres d'ouvrage, ainsi que le SMG 35 en tant que coordonnateur départemental de l'alimentation en eau.

L'étude sera réalisée en 4 phases :

1) Une phase permettant de mettre en commun le descriptif des équipements et ouvrages, la dénomination et comparaison des différents scénarii de fonctionnement et la modélisation théorique des échanges,

2) La réalisation d'essais pour tester les différents scénarii de fonctionnement au comportement théorique, tests des communications, échanges, modes en replis en cas de coupure,....correction du modèle,

3) Propositions de modifications sur l'axe Rennes – Chateaubourg : réglages des équipements, redimensionnement éventuel d'équipements, modifications des pages de supervision et des automatismes, plages de fonctionnement,...étude sur un éventuel redimensionnement du pompage des Gallets, étude sur l'intérêt d'une sécurisation du pompage des Gallets pour alimenter le SYMEVAL,

4) Diagnostic spécifique sur le site des Gallets : détermination de l'origine des variations brusques du débit du pompage, rafraichissement des scénarii de fonctionnement ; réglages des équipements. Amélioration de l'ergonomie du site pour faciliter l'extraction des pompes de 2 tonnes, étude sur la mise en extérieur de certains équipements.

Cette étude servira de base à d'éventuels marchés de travaux.

Afin d'optimiser la satisfaction de ce besoin commun, et dans un souci de cohérence et d'optimisation des dépenses, il est proposé de constituer un groupement de commandes (et non un mandatement comme prévu initialement) entre les trois parties pour la durée de la mission d'étude correspondante. À cette fin, une convention constitutive de groupement de commandes a été rédigée pour fixer ses modalités de fonctionnement.

Elle décrit la constitution du groupement, son organisation et les missions confiées à chaque membre.

Le SMG35 est désigné comme coordonnateur du groupement de commandes par les membres du groupement. Les missions qui lui seront confiées comprennent la passation, l'attribution du marché, sa signature et sa

notification au nom et pour le compte des membres du groupement, ainsi que la mise en place de tous les actes nécessaires à l'exécution technique et financière du marché.

Un comité de pilotage regroupant les 3 signataires sera mis en œuvre pour les trois premiers points de l'étude. La 4^{ème} phase ne concernera que la Collectivité et le SMG35.

L'enveloppe prévisionnelle de cette étude est de 50 000 € HT. Le SMG 35 assurera le paiement. La CEBR versera au SMG 35 une participation à hauteur du montant de la 4^{ème} phase.

Le marché pour l'étude sera conclu dans le cadre d'une procédure adaptée après mise en concurrence et publicité en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Le calendrier prévisionnel de cette étude est le suivant : lancement de la consultation en avril 2018 et réalisation 2^{ème} semestre 2018.

Il est donc proposé au comité de :

- Valider le contenu de l'étude et son lancement sous forme d'un marché à procédure adaptée
- Approuver la convention de groupement de commandes avec la CEBR et le Symeval
- Autoriser le Président à signer les documents nécessaires concernant l'étude et la convention

La proposition est validée à l'unanimité.

N°18/03/11 Avenants aux conventions d'emprunts des SMP

Un certain nombre d'emprunts réalisés par les SMP sont remboursés trimestriellement. Or les conventions passées avec le SMG pour sa participation prévoient des versements semestriels. Au vu des difficultés récurrentes rencontrées notamment avec les trésoreries de Vitré et de Rennes et par souci de simplification, il est proposé d'avenanter les conventions concernées pour que la participation du SMG soit versée trimestriellement également, après émission des mandats par la collectivité. Ainsi, les conventions concernées sont : CEBR : n°1,3,12 et 13 ; Ouest35 : n°1 ; SMPBC : n°1 ; Côte d'Emeraude : n°1 et 2 ; SPIR : n°1 ; Symeval : n°1, 6 et 7. La nouvelle rédaction qui annule et remplace les existantes serait la suivante :

« Le SMG35 versera sa participation en fonction des échéances prévues. Le paiement sera déclenché suite à la fourniture du mandat par la Collectivité, dans le délai légal en vigueur. »

La proposition est validée à l'unanimité.

N°18/03/12 Présentation de l'avancement du projet AVA

Présentation d'Antoine Deconchy (ingénieur du SMG)

Un état d'avancement du projet de l'Aqueduc Vilaine Atlantique est présenté. Le dossier en est aujourd'hui au stade PRO et l'enquête publique a lieu du 19 février au 21 mars 2018 ; elle porte sur la déclaration d'utilité publique, la mise

en compatibilité des documents d'urbanisme et sur le parcellaire (enquête, servitudes). Des études complémentaires doivent être réalisées concernant certains forages compliqués.

Mr Nadesan souhaite que soit présenté le différentiel entre le chiffrage du projet de départ et le dernier chiffrage retenu. Mr Deconchy précise qu'il manque aujourd'hui le coût des forages qui devrait être plus élevé que prévu initialement. Pour le reste, on devrait être proche de l'AVP.

Mme Rol indique que la répartition des lots sera déterminante dans le profil des entreprises qui répondront à l'appel d'offre. Mr Lefeuvre souhaite que les entreprises locales puissent répondre. Mr Fauvel se demande s'il ne faudrait pas séparer la fourniture de la pose. Mr Trouslard précise que ces questions seront débattues lors de la prochaine commission travaux.

N°18/03/13 Questions diverses

Dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, la région organise une semaine d'animation notamment autour des pesticides. Le samedi 24 mars de 10 à 17h aura lieu un évènement grand public appelé « Aquadeiz » sur la place de la mairie à Rennes. Outre le stand de la région et la présence d'associations, un autre stand présentera le cycle de l'eau avec 3 intervenants : le SMG pour la ressource et le traitement, la CEBR pour la distribution et Rennes métropole pour l'assainissement.

Le SMG proposera notamment : un espace video avec notamment un film sur une usine de traitement et des quizz, un espace expérience (traitement de l'eau), un espace dessin pour les plus petits et la présentation de 2 conférences : une sur la ressource et une sur les enjeux de l'eau potable à l'échelle départemental.

Mr Nadesan intervient sur un éventuel changement de statuts pour le SMG concernant les échanges d'eau. Mr Trouslard indique que s'il doit y avoir une modification de statuts, pour le moment celle-ci ne concernerait que la mise en place d'une solidarité pour le renouvellement des réseaux. Mr Nadesan demande que soit également revu le mode de représentation comme énoncé en 2015.

La séance est levée à 12H

Prochain comité le 12 juin 2018 à 16h.

COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit le 12 juin à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 16h10

En préambule, Mr Fauvel excuse M. Joël SIELLER qui a donné son pouvoir à M. Letournel ainsi que M. Philippe BONNIN qui a donné son pouvoir à M. Nadesan.

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/06/01 Approbation du compte rendu du comité du 20 mars 2018

Le compte rendu du 20 mars est validé à l'unanimité. Mme Valérie FAUCHEUX ne prend pas part au vote, elle précise qu'elle n'était pas présente lors du précédent Comité.

N°18/06/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LETOURNEL est désigné comme secrétaire de séance.

N°18/06/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 20 mars 2018 au 12 juin 2018 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC)
26 avril 2018	A.V.A. : Acte modificatif - investigations complémentaires géotechniques	Calligée - Kornog	51 492,00 €
	Convention étude charges	CTR	
30 avril 2018	Pub étude Rennes-Symeval	Medialex	60,00 €
23 mai 2018	Réparation Clio II Franchises	Pacé Automobile	202,00 €
17 mai 2018	Nouvel ordinateur portable	RBI	1 754,29 €
05 juin 2018	Diagnostic Gallets-Chateaubourg	Safege	59 880,00 €

*Personnel :

Date	Type de contrat
1 ^{er} mai	Passage d'un agent à temps partiel sur autorisation à 80%

Le comité prend acte des décisions prises.

N°18/06/04 Création d'un poste d'Ingénieur Principal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur Trouslard explique que trois agents ingénieurs remplissent les conditions pour devenir ingénieur principal. Afin de pouvoir en nommer un sur ce grade, il est proposé au Comité Syndical de créer un poste d'Ingénieur principal à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018. Parallèlement, un poste d'ingénieur sera supprimé.

Le comité vote cette création de poste à l'unanimité

N°18/06/05 Modifications des statuts : gouvernance et renouvellement

Monsieur Christian ISAMBERT présente les modifications de statut et indique que la rédaction proposée au comité a fait l'objet d'un travail en commission et en bureau.

Conformément à la décision du comité du 10 octobre 2017, il est nécessaire de modifier les statuts du SMG35 pour mettre en œuvre **l'Aide au renouvellement des réseaux de distribution.**

La participation du SMG35 au renouvellement des réseaux de distribution sera attribuée au SMP distributeur. Pour cela il est nécessaire de modifier l'article 2 « Objet du syndicat » et l'article 3 « ressources financières et utilisation ». Il est proposé d'ajouter les points suivants :

- « L'étude des propositions et des moyens à développer par les SMP pour la gestion patrimoniale des réseaux » à l'article 2
- « A participer au financement du renouvellement des réseaux selon la programmation agréée par le SMG35. L'aide est contrainte à des règles d'éligibilité qui seront précisées dans le règlement financier » à l'article 3

Monsieur Bourgeaux intervient au nom de son SMP et indique qu'un débat a eu lieu sur ce sujet. La conclusion est que la mission du SMG35 n'est pas de faire de la distribution. Cette possibilité d'intervenir sur la distribution peut se terminer à terme par un syndicat départemental. De plus, cette participation risque de s'accroître au fil des années et remettre en cause d'autres travaux, notamment sur des usines de production. Afin d'être conforme au souhait de leur SMP, Monsieur Ohier et lui-même votent contre cette aide au renouvellement des réseaux de distribution. Ce dernier s'interroge sur les critères d'attribution.

Monsieur FAUVEL intervient et précise qu'à aucun moment le financement des usines de Beaufort, Rophemel et Fougères, n'a été remis en cause. La difficulté provient d'une réalisation simultanée. Il rappelle que le bureau a proposé de financer le projet AVA par un emprunt de plus longue durée pour étaler les dépenses.

Madame Faucheux intervient et précise que la CEBR ne voit pas de problème dans la mise en place de cette nouvelle aide. La CEBR a toujours favorisé une solidarité entre les secteurs urbains et ruraux. Elle indique que cela rentre bien dans le cadre de compétence de la préservation de la ressource.

Monsieur Boivent explique qu'il faut savoir si le SMG35 souhaite mettre en place une solidarité départementale sur le renouvellement des réseaux ou pas.

Il rappelle que les critères d'attribution ont déjà été discutés au comité du 10 octobre 2017.

Monsieur Nadesan prend part au débat et indique qu'il est important que les acteurs de l'eau soient actifs en faveur des réductions de la consommation d'eau, que ce type d'action est déjà porté par la CEBR. Il est rassuré par le fait que l'attribution de l'aide sera conditionnée à la prise de compétence de la distribution des SMP. Cependant, il s'inquiète effectivement pour le montant de la surtaxe. Il s'interroge sur les 2cts annoncés d'augmentation, et souhaite que les règles de financement du SMG35 n'évoluent pas.

Madame Faucheux indique que si AVA ne se faisait pas, on ne serait pas obligé d'augmenter le fonds de concours du SMG35.

Monsieur Letournel explique qu'effectivement sans le projet AVA, le SMG serait plus à l'aise financièrement mais aujourd'hui en Ille et Vilaine on est dans l'obligation de faire les 2 projets, AVA et l'aide au renouvellement. En effet, des études annoncent une évolution démographique importante pour 2050 et une évolution climatique réelle. A ce titre, il est primordial de préserver la ressource et de sécuriser le département.

Madame Rol confirme les prévisions d'évolution de la population sur le département et précise qu'il est illusoire de compter uniquement sur les baisses de la consommation liées aux économies d'eau pour alimenter les futurs habitants du département. Le SMG35 est dans son rôle en mettant en place les outils nécessaires à la sécurisation en eau du département.

Monsieur Fauvel indique qu'il faut étudier le deuxième point des modifications des statuts avant de procéder au vote.

Monsieur Isambert présente le deuxième point concernant le **nombre et la répartition des élus dans les 1^{er} et 2^{ème} collèges.**

Pour le 1^{er} collège, il explique que le tableau à l'article 5 des statuts impose un nombre d'élus siégeant au SMG35. Au vu des modifications récentes et à venir des limites des SMP, il est donc proposé de supprimer le tableau et de le remplacer par une rédaction permettant l'évolution du nombre et de la répartition des élus par SMP en fonction des modifications des limites des SMP.

◆ Après avoir débattu les élus se sont mis d'accord sur la rédaction. Il est proposé :

« Les syndicats mixtes de production membres y sont représentés de la façon suivante : 1 délégué par tranche ou fraction de tranche de 5 millions de mètres cubes consommés comptabilisés (au sens de la variable de performance « VP232 » du rapport sur le prix et la qualité du service « RPQS »). Le volume utilisé est celui de l'année n-2 par rapport à la date de désignation des représentants du SMP au SMG35.

Si au cours de la mandature, une modification des limites des SMP conduit à une nouvelle répartition des élus de l'eau, cette situation sera régularisée au plus tard l'année n+1.

Pour chaque délégué titulaire est désigné un suppléant. »

- ◆ Le 2^{ème} point concerne la représentation du Conseil Départemental au SMG35.

En 2021, l'AVA sera mis en service. Le SMG35 aura la possibilité d'adhérer à l'IAV, dans le collège « Eau potable ». Or, le SMG35 et l'IAV sont des syndicats mixtes ouverts et un syndicat mixte ouvert ne peut pas adhérer à un autre syndicat mixte ouvert. Dans un premier temps, une réflexion sera conduite avec la préfecture pour rechercher la possibilité d'une adhésion anticipée à l'IAV (possibilité de dérogation jusqu'à fin 2019). Un rendez-vous avec la préfecture est prévu pour évoquer cette problématique. En cas d'impossibilité, le SMG35 doit se transformer en syndicat mixte fermé. Afin d'éclairer la décision, il est proposé de lancer une étude juridique pour mieux connaître la procédure et les conséquences d'un retrait éventuel du Département du SMG35.

M. Fauvel procède au vote :

10 pour et 2 contre ; les modifications des statuts : gouvernance et renouvellement sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés

N°17/06/06 AVA : avancement, déclaration de projet

Monsieur DECONCHY indique que les études techniques relatives à la réalisation de la 3^{ème} tranche de l'Aqueduc Vilaine Atlantique se poursuivent. Les modifications apportées au stade PROJET sont présentées en comité. Elles concernent principalement les forages (plus de forages dirigés et moins de forages horizontaux). Globalement, le linéaire reste le même et l'enveloppe financière travaux est respectée (+0,5% pour s'établir à 30,66M€).

Il rappelle que l'enquête publique unique relative au projet s'est déroulée sur le territoire des 15 communes traversées par la conduite et les ouvrages associés, du 19 février au 21 mars 2018.

Il explique que le Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif a procédé à la synthèse de l'ensemble des observations du public, formulées dans les registres, par courrier ou sur le site internet de la Préfecture. Après remise d'un mémoire en réponse du SMG35, le Commissaire Enquêteur a émis des avis favorables, avec ou sans réserves, au titre des différentes réglementations concernées (enquête parcellaire, autorisation environnementale, Déclaration d'Utilité Publique du projet). Les avis et réserves sont présentés lors du comité.

Il précise que les avis complets du Commissaire enquêteur sont disponibles et téléchargeables sur le site de la Préfecture ou en mairie.

Conformément à l'article L. 126 du Code de l'Environnement, Monsieur DECONCHY indique la démarche réglementaire à suivre. Le comité doit se prononcer sur l'intérêt général par une déclaration de projet.

Monsieur NADESAN intervient et explique que pour lui les avis du commissaire enquêteur ne sont pas aussi simples. En effet, l'arrivée sur Villejean n'a absolument pas été étudiée par les services. Par ailleurs, le fonctionnement de l'ensemble du projet n'a pas eu l'aval de la CEBR, et le problème de l'engagement du SMG35 sur la qualité et surtout l'évolution des besoins en eau doit constituer un vaste programme d'avenir. Il précise qu'il n'est pas contre les interconnexions en général mais qu'il s'oppose au programme dans sa forme actuelle.

Mme Rol intervient et rappelle que le projet a été voté par le comité du SMG35, que l'enquête publique a eu lieu et que le projet est inscrit dans les différentes études réalisées par le département. Ainsi, il faut trouver un consensus pour faire avancer le projet.

Monsieur Letournel intervient en expliquant qu'il ne sera possible de trouver des solutions aux points restant en suspens que si le souhait d'arriver à un consensus est partagé par tous.

Madame Faucheux s'insurge et explique que la CEBR a mis en garde le SMG depuis des mois que malgré les nombreuses remarques des élus de la CEBR, le projet continue d'avancer. Aujourd'hui, il est impossible aux élus issus de la CEBR de se prononcer pour la déclaration de projet.

Monsieur Deconchy indique que réglementairement, il est nécessaire de délibérer sur la déclaration de projet pour que la Préfecture puisse délivrer les arrêtés d'autorisation. Les délais sont donc très courts.

Monsieur Fauvel s'étonne des remarques des élus de la CEBR car les services ont énormément travaillé ensemble depuis le début du projet.

Monsieur Nadesan s'oppose au calendrier proposé et indique qu'il est inapproprié aux besoins du département.

Madame Rol intervient et demande comment faire pour débloquer cette situation ? Elle propose de revoir la formulation de la délibération.

Monsieur Nadesan explique que le problème n'est pas lié à cette formulation : la CEBR était ouverte à la discussion et elle avait même proposé de réaliser le projet en 2 tranches afin d'avoir le temps d'étudier les conséquences de l'arrivée sur l'usine de Villejean. Aujourd'hui, les élus de la CEBR sont obligés de voter contre la déclaration de projet.

Monsieur Fauvel indique que la proposition de réaliser le projet en 2 tranches a été abordée lors de l'enquête publique. Le Commissaire Enquêteur a souligné son caractère « irréalisable ».

Monsieur Lefeuvre intervient et indique que la question posée n'est autre que politique et qu'il faut donc se prononcer sur le fond du projet et non pas sur ses modalités de réalisation. Par ailleurs, il faut absolument respecter les délais réglementaires imposés par la procédure d'enquête publique.

Madame Rol souhaiterait que le problème soit abordé en deux un temps : un temps administratif et réglementaire et un temps politique afin d'avancer vers un consensus.

Monsieur Fauvel explique que les services du SMG35 et la CEBR se rencontrent régulièrement pour échanger sur le fonctionnement futur de la conduite.

Monsieur Boivent intervient et rappelle que ce projet est d'intérêt général car il permet dans un premier temps de répondre à la sécurisation du département et dans un deuxième temps d'apporter une ressource supplémentaire en eau. Il rappelle qu'à l'exception des élus issus de la CEBR, tous les élus du SMG35 se sont prononcés pour le projet lors des différents votes.

Monsieur Letournel aimerait que les élus issus de la CEBR respectent le vote du comité du SMG35 quant à l'utilité départementale du projet et indique que ce projet doit aboutir.

Monsieur Fauvel procède au vote.

8 pour et 4 contre ; cette décision est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

N°18/06/07 Approbation rapport d'activités 2017

Monsieur Trouslard présente rapidement le rapport d'activités. Il demande aux membres du comité s'ils souhaitent que le document soit imprimé comme tous les ans ou uniquement en version numérique. Monsieur Letournel souhaite que le document soit inscrit à l'ordre du jour des SIE et aimerait également qu'une présentation soit faite aux SMP. Car à ce titre, il indique être beaucoup sollicité par des élus afin de connaître la structuration de l'eau dans le département. M. Trouslard précise que cette présentation est réglementaire.

Le rapport est validé à l'unanimité

18h35 départ de M. Boivent

N°18/06/08 Décision modificative n°1

Monsieur Trouslard indique que la décision modification n°1 comprend :

1. Transferts de crédits entre 2 Chapitres

Lors de l'élaboration du Budget 2018, le montant de la maintenance du logiciel Diadème n'a pas été prévu au budget. Il convient donc d'inscrire un montant de 2 064€ à l'article 6156.

Il est donc proposé de faire les modifications suivantes au budget 2018 :

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6156 Maintenance	+ 2 064 €	
Article 022- dépenses imprévues	- 2 064 €	

2. Régularisation Amortissement Année 2018 du au prorata temporis

Un ordinateur portable a été acquis, le montant de ce bien s'élève à 1 754,29€. L'amortissement à inscrire pour l'année 2018 s'élève à 362,19€ et nécessite les modifications suivantes

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 362,19€	
Article 022- dépenses imprévues	- 362,19 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 362,19 €	
Article 28183 - Matériel de bureau et informatique		+ 362,19 €

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

18h40 Départ de M. OHIER

N°18/06/09 Programme complémentaire n°1

Monsieur Trouslard explique que suite aux demandes de financement d'opérations complémentaires des SMP, il est nécessaire de rajouter au programme d'opérations 2018 les inscriptions suivantes :

MOA	Nom de l'opération	Type d'opération	Montant inscription budget 2018
CEBR	Emprunt taux fixe usine de Villejean	Travaux schéma	84 466 €
CEBR	Programme bassin versant 2018 Haute-Rance	Programme Bassin Versant	32 400 € (enveloppe moyenne annuelle)
CEBR	Programme bassin versant 2018 Chèze Canut	Programme Bassin Versant	24 000 € (enveloppe moyenne annuelle)
Ouest 35	Programme bassin versant 2018 Meu	Programme Bassin Versant	43 200 € (enveloppe moyenne annuelle)

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

N°17/06/10 Vœu : financement agence de l'eau

Monsieur Le Président donne lecture de la motion adoptée par le comité de bassin de l'agence de l'Eau Loire Bretagne dénonçant les prélèvements de l'Etat sur le budget. Les élus soulignent le rôle fondamental de l' Agence de l'Eau dans le financement des actions de reconquête de la qualité de l'eau, des travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement et dénoncent ce prélèvement qui rend l'impôt illisible.

Les membres du comité approuvent cette motion.

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 18H50

Prochain bureau le mercredi 12 septembre à 9h30

Prochain comité le lundi 24 septembre 2018 à 16h.

COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 24 septembre à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 16h05.

En préambule, Mr Fauvel excuse M. Joël SIELLER qui a donné son pouvoir à M. Letournel

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/09/01 Approbation du compte rendu du comité du 12 juin 2018

Le compte rendu du 12 juin est validé à l'unanimité.

N°18/09/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LETOURNEL est désigné comme secrétaire de séance.

N°18/09/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 12 juin au 24 septembre 2018 :

Délégations du président :

Date	Objet	Attributaire	Montant (€TTC)
15/06/2018	Ordinateur portable	RBI	1 754,29
02/07/2018	Solon formation et installation sur pc	Berger Levrault	1915,00
02/07/2018	Connection chorus portail dgfip	Berger Levrault	420,00
02/07/2018	Maintenance année 2018	Berger Levrault	100,63
17/07/2018	Impression du Rapport d'activité 2017	Cloitre	450,00
06/09/2018	Ecran Samsung Poste Compta	Office Dépôt	154,80

Délégations du bureau :

Dans le cadre de ses délégations le bureau a validé l'éligibilité des dossiers suivants lors de sa réunion du 12/09/2018

Objet	SMP	Stade	Montant finançable
Avenants usine de Pont Juhel	SMPBC	avenant	121 224€ à 30% soit 36 367,20€
Travaux à Blanche Roche (amélioration alimentation des réservoirs actuels et futurs)	EPSM	Eligibilité/marché	Environ 693 000 € à 50%
Travaux à Blanche Roche (travaux sur l'axe Blanche-Roche / Beaufort)	EPSM	Eligibilité/marché	Non éligible (axe non inscrit au Schéma Départemental)

Etant donné le degré d'avancement du projet (travaux en partie réalisés ou en appel d'offres), le bureau a décidé de valider directement les montants de marché transmis par EPSM, pour inscription du montant exact au programme d'opérations.

Les surcoûts sur l'usine de Pont Juhel sont notamment dus à une impossibilité de secours depuis la Mayenne à cause d'un industriel qui s'est branché sur le réseau. Des approches depuis la Manche sont envisagées pour secourir le secteur de Louvigné du Désert.

Le comité prend acte des décisions prises.

N°18/09/04 Plan stratégique sur les ressources eau potable

Les grandes lignes d'un plan stratégique sur les ressources AEP ont été débattues lors du bureau du 12 septembre.

M. Nadesan introduit le sujet en indiquant notamment qu'une partie des propositions est liée à l'arrivée d'Olivier Chauvière en mars, hydrogéologue au sein du SMG35.

La présentation est faite à deux voix : Antoine Deconchy et Olivier Chauvière.

Ce plan définit la stratégie d'intervention du SMG35 pour améliorer la gestion des ressources « eau potable » du département sur les points suivants :

1. Agir pour le maintien de tous les captages existants (qualité) :
 - Garantir la qualité des eaux prélevées pour l'eau potable : programmes Bassins Versants, mise en place et suivi des périmètres de protection de captages, démarches « captages prioritaires », actions innovantes
2. Agir pour améliorer la gestion quantitative des captages existants :
 - Améliorer les connaissances et la gestion des ouvrages souterrains et des aquifères
3. Agir sur les consommations d'eau :
 - Améliorer les pratiques de consommation des différents types d'abonnés en année normale et en périodes de crise (sécheresses)

4. Agir pour comprendre et anticiper les évolutions à long terme :

- Participer à des projets scientifiques sur les ressources et les changements climatiques (BRGM, CRESEB), organiser les recherches en eau sur le département

Sur le point 2, l'hydrogéologue du SMG35 présente une synthèse sur les ressources souterraines du département, ainsi que le cadre d'intervention possible du SMG35 dans les domaines suivants :

- La mise en œuvre d'une gestion patrimoniale des ouvrages de prélèvement souterrain (diagnostics forages, essais de puits,...);
- L'amélioration de la connaissance et de la gestion des ressources ;
- La définition des programmes de recherche d'eau sur le département.

Yannick Nadesan rapporte la discussion du bureau sur l'intervention ou non auprès des SIE. Même si l'aide auprès des SIE pourrait être profitable, la règle d'intervention uniquement auprès des SMP est maintenue, par cohérence.

Philippe Letournel insiste sur l'importance de se concerter avec nos voisins pour la gestion des nappes situées en limite de départements.

Auguste Fauvel rappelle l'objectif de maintien en service de toutes les ressources et l'importance d'en trouver des nouvelles.

Joseph Boivent est sceptique sur le potentiel supplémentaire des eaux souterraines et pense qu'avec les épisodes climatiques plus marqués (pluie et sécheresse), il faudrait s'intéresser de plus près aux zones humides et au bocage, qui ont un rôle important pour retenir l'eau.

Par ailleurs, les élus sont d'accord pour améliorer la communication et les actions à mener lors d'épisodes de sécheresse.

Départ d'André Lefeuvre.

Point 3 « Agir sur les consommations d'eau » : les actions dans ce domaine peuvent être de 3 types :

- Actions menées directement par le SMG35
- Financement complémentaire des actions par le SMG35
- Assistance à maîtrise d'ouvrage du SMG35 auprès d'acteurs du territoire

Dans un premier temps, un tour d'horizon des actions déjà menées en Bretagne et au-delà sera à réaliser. Il est proposé de prendre un stagiaire à ce sujet (voir point suivant).

Valérie Fauchoux, en charge de ce sujet à la CEBR, insiste sur l'importance de la première phase avant travaux potentiels : à savoir l'évaluation et le diagnostic.

Jean-Luc Bourgeaux met en garde contre un risque de créer un intervenant supplémentaire.

Sandrine Rol insiste sur l'importance de créer des synergies avec les intervenants existants (par exemple thermiciens), pourquoi pas créer un observatoire des acteurs ? Par ailleurs, le monde économique doit être une cible importante des actions.

Joseph Boivent se demande comment prendre en compte les forages privés.

Les élus approuvent à l'unanimité les orientations de ce « plan stratégique ressources » et demandent à la commission ressources de proposer des modalités précises d'intervention du SMG35 pour ces actions.

N°18/09/05 Recrutement d'un stagiaire sur les actions sur les « consommations d'eau »

Dans le cadre du plan stratégique présenté ci-dessus (point 3 : Agir sur les consommations d'eau), il apparaît nécessaire au SMG35 de recruter un stagiaire pour étudier les points suivants :

- Inventaire des actions des collectivités locales en matière de maîtrise des consommations d'eau, en Ille-et-Vilaine, dans le Grand Ouest et au-delà ;
- Analyse des caractéristiques de ces actions : publics visés, moyens humains et financiers, retours d'expérience sur l'efficacité, possibilités d'évaluation, adaptation aux territoires de l'Ille-et-Vilaine
- Rencontre des acteurs du département (SMP, communes, EPCI) afin d'évaluer leurs attentes et leurs moyens sur le sujet ;

La loi 2014-788 du 10 juillet 2014 et ses décrets d'application, définissent les conditions d'encadrement et de gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur.

Les élus approuvent à l'unanimité le recrutement d'un stagiaire de niveau Licence ou Master (4 à 6 mois) début 2019 et autorisent le président à signer tous les documents relatifs au déroulement de ce stage.

N°18/09/06 Financement du projet ICARE

Cette étude portée par le BRGM fait suite à la demande de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Agence Régionale de la Santé afin de délimiter des Nappes à réserver pour l'Alimentation en Eau potable (NAEP listées dans l'orientation 6E du SDAGE Loire-Bretagne) et des Zones de Sauvegarde pour le Futur pour l'alimentation en eau potable (ZSF pour la Directive Cadre Européenne sur l'Eau).

Ce projet entre dans le cadre du plan stratégique sur les ressources (point 4 : Agir pour comprendre et anticiper les évolutions à long terme).

Les objectifs de l'étude sont :

1 – Identifier les principaux bassins tertiaires exploités/exploitable pour l'AEP.

- 2 – Quantifier leur potentiel aquifère.
- 3 – Evaluer leurs exploitations et leurs pressions.
- 4 – Identifier de possibles nouvelles ressources.
- 5 – Fournir des éléments quantifiés utiles pour la future sélection des NAEP et des Zones de Sauvegarde pour le Futur (ZSF) exploitées (ZSE) ou non exploitées actuellement (ZSNEA).

La durée prévisionnelle du projet est estimée à 18 mois (prévision : janvier 2019 à juin 2020).

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	AELB	SMG35	ARS	BRGM	TOTAL
Taux %	60%	13%	7%	20%	100%
Montant € HT	76 735,80	16 666,67	8 911,93	25 578,60	127 893,00
Montant € TTC	92 082,96	20 000,00	10 694,32		

Les élus décident à l'unanimité de participer à hauteur de 20 000 €TTC à cette étude et à autoriser le Président à signer la convention correspondante avec le BRGM et à signer tous les documents nécessaires.

Départ de MM Belloir et Martin.

N°18/09/07 Programme complémentaire n°2

Suite aux demandes des SMP, le comité décide à l'unanimité d'inscrire les opérations suivantes au programme complémentaire d'opérations n°2 :

MOA	Nom de l'opération	Type d'opération	Montant inscription budget 2018
CEBR	Mise en œuvre des périmètres de protection – captages de Lillion et les Bougrières	PPC après DUP	1 000 €
EPSM	Travaux sur les réservoirs de Blanche Roche	Travaux inscrits au Schéma Départemental	346 700 €

N°18/09/08 Modification du régime indemnitaire

Le décret 2018-623 du 17 juillet 2018 adapte les coefficients de grade de l'ISS aux modifications issues du PPCR pour les ingénieurs territoriaux à effet du 1er janvier 2017.

Seul le 1er grade du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux est concerné par les modifications introduites par le décret.

Les coefficients de grade selon l'échelon détenu s'établissent désormais comme suit :

- les ingénieurs jusqu'au 5ème échelon (et non plus jusqu'au 6ème échelon) : 28 (coefficient inchangé)
- les ingénieurs à partir du 6ème échelon (et non plus à partir du 7ème échelon) : 33 (coefficient inchangé)

Il convient donc de modifier en conséquence le tableau II c de la délibération 13.12.05 concernant le régime indemnitaire des ingénieurs.

A noter que cette modification n'entraînera aucune incidence financière.

Les élus valident à l'unanimité cette modification du régime indemnitaire.

N°18/09/09 Inscription au schéma départemental des travaux Villejean III

Deux tranches de travaux ont déjà été réalisées sur l'usine de Villejean en 2012 et 2017 permettant de reprendre l'ensemble de la filière eau et de traiter l'eau du Meu tout au long de l'année. Or, les eaux du Meu étant plus chargées en matières organiques et en pesticides que celles de la Chèze, la filière boues est plus sollicitée. La filière actuelle qui comprend deux files, même si elle est suffisamment dimensionnée, comprend un certain nombre d'insuffisances (pas séparation totale des deux files, pas de zones de stockage dédiées aux boues déshydratées, exiguïté des bâtiments, conditions d'exploitation compliquées,...).

Les travaux proposés correspondent à 3 types :

- Du renouvellement
- De la sécurisation
- De l'amélioration des conditions d'exploitation avec certainement un gain financier

Ces travaux d'un montant de l'ordre de 2M€ n'étant pas inscrits au schéma (non prévus en 2016), le comité doit décider ou non son inscription.

Au vu des éléments fournis, il est décidé à l'unanimité d'inscrire ces travaux au schéma en précisant que le SMG ne financerait pas le renouvellement et ne prendrait en charge qu'une partie des autres travaux (servant à la fois à la sécurisation mais aussi améliorant fortement les conditions d'exploitation) ; le bureau, dans le cadre de l'éligibilité des dossiers étudiée au stade études définira le montant exact financé par le SMG35.

N°18/09/10 Prospective financière

Afin de préparer le DOB et le vote de la surtaxe qui auront lieu au comité de fin d'année, une prospective financière est présentée par Jean-Pierre Trouslard. Les points principaux sont les suivants :

- La surtaxe actuelle permet de financer les travaux prévus au schéma 2016 y compris les réévaluations actuelles liées aux usines de Rophemel, Fougères et Beaufort
- Si on inclut un nouveau montant de 200k€/an pour les actions sur la ressource et la consommation et 0,5M€ pour Villejean III, le déficit en 2027-2028 (années les plus défavorables) serait d'environ 2,5M€ qui pourrait être comblé de la façon suivante :

- Emprunts à 2% (au lieu de 3% estimés)
 - Emprunts sur 25 ans pour AVA (au lieu de 20 ans), à noter qu'on « regagne 1M€ supplémentaires si on passe sur 30 ans
 - Le décalage d'un an d'une des 3 usines dégage 0,5M€, celui d'AVA 2M€
- Ces simulations ne tiennent pas compte du renouvellement des réseaux ni des futurs travaux nécessaires à la sécurisation à long terme d'EPSM. A noter qu'en incluant 1M€/an à compter de 2020, le déficit serait compris entre 10 et 15M€ en 2030.

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 18h10

Prochain bureau le mercredi 7 novembre à 9H30

Prochain comité le lundi 26 novembre à 15H30

COMITÉ SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le 26 novembre à 15h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Il est 15h35.

En préambule, Mr FAUVEL accueille M. RONSIN, nouveau délégué de la CEBR et excuse M. Joël SIELLER qui a donné son pouvoir à M. Letournel.

ADMINISTRATION GENERALE

N°18/11/01 Approbation du compte rendu du comité du 12 juin 2018

Le compte rendu du 24 septembre est validé à l'unanimité.

N°18/11/02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Philippe LETOURNEL est désigné comme secrétaire de séance.

N°18/11/03 Point sur les délégations du Président et du bureau

Délégations du président :

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 24 septembre 2018 au 16 novembre 2018:

Date	Objet	Attributaire	Montant (€TTC)
23/10/2018	Récupération des charges patronales liées à l'application de l'allègement Fillon	CTR	un gain d'environ 6k€ est envisagé
13/11/2018	Création document observatoire	Autrement	3 504 €TTC
24/9/2018	Levés Topographiques sur le tracé AVA	Quarta	7 980 € TTC

**Personnel :*

Date	Type de contrat
1 ^{er} novembre	En raison d'un accident du travail d'un agent, l'agent qui au mois de mai avait demandé un temps partiel a intégré pour 3 mois son temps de travail initial

Le comité prend acte des décisions prises.

3. Régularisation Amortissement Année 2018 du au prorata temporis

Lors du deuxième semestre le SMG a payé sa part de réfection du hall d'entrée ainsi que la modification de paramétrage du logiciel Solon. Les amortissements à inscrire pour l'année 2018 s'élève à 154€ pour la réfection du hall d'entrée et à 200€ pour l'installation en local du logiciel Solon. Il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 354€	
Article 022- dépenses imprévues	- 354 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 354 €	
Article 2805 Logiciel Solon		+ 200 €
Article 281355 – Bâtiment d'administratif		+ 154 €

Les élus votent à l'unanimité ces dispositions.

N°18/11/05 Transformation du poste Technicien de surveillance des PPC

M. Trouslard indique que l'agent qui assure le suivi des PPC est actuellement en CDD et ce depuis deux ans. Sa prolongation parait très compliquée. Or ce poste est nécessaire encore plusieurs années. Après discussions avec l'agent qui donne toute satisfaction, il peut être envisagé de le titulariser en catégorie C avec maintien de salaire. Pour cela, il faudrait transformer ce poste, aujourd'hui en catégorie B, et ouvrir un poste en catégorie C.

Les élus donnent leur accord pour cette transformation.

M. Nadesan indique qu'une association lui a indiqué qu'un projet routier dans le secteur de Vitré pourrait remettre en cause la protection d'un captage. MM Lefeuvre et Fauvel confirment qu'une étude est en cours avec plusieurs tracés possibles dont certains peuvent concerner les périmètres.

Les grandes lignes des orientations budgétaires sont présentées :

- De lourds investissements sont prévus dans les années qui viennent : usines de Rophemel, Fougères et Beaufort et Aqueduc Vilaine Atlantique.
- La grande nouveauté provient de la mise en œuvre du plan stratégique ressource qui mobiliserait environ 1M€ pour les 5 prochaines années.
- Les travaux supplémentaires éventuels dans le secteur de Saint-Malo ne sont pas intégrés dans l'analyse actuelle.

La trésorerie du SMG35 sera d'environ 17 M€ à fin 2018 mais, en absence d'augmentation de la surtaxe, ce montant devrait progressivement baisser jusqu'à devenir proche de zéro à l'horizon 2027.

M. Lefeuvre demande si le SMG35 pourrait être géré à « trésorerie zéro », si besoin en remboursant de façon anticipée certains prêts.

M. Fauvel indique qu'une analyse financière avait été réalisée il y a 2-3 ans par un cabinet spécialisé, ce qui a permis de revoir certains prêts des SMP.

MM. Bonnin et Nadesan soulignent que des renégociations pourraient avoir lieu avec les banques lors de la conclusion de nouveaux prêts.

M. Bonnin souligne qu'un choix devra être fait sur le financement du renouvellement des canalisations : plutôt par trésorerie ou par emprunt.

M. Nadesan souligne que la trésorerie reste positive pendant plusieurs années, ce qui laisse le temps de réagir si les perspectives s'avèrent inexactes. Il demande à ce que le document support au D.O.B. intègre les recettes par SMP.

Le comité prend acte que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

N°18/11/07 Fixation du montant du fond de concours, et du pourcentage de participation aux antennes secondaires pour 2019

Conformément aux statuts, la fixation du montant du fonds de concours se fait annuellement par le comité du SMG.

Au vu des incertitudes sur la gouvernance renforcées avec la modification de la loi NOTRe, la dépense envisagée pour le renouvellement n'aura pas lieu dès 2020. Par ailleurs, la trésorerie du syndicat reste positive jusque 2027.

Au vu des orientations budgétaires, les élus décident à l'unanimité de maintenir la surtaxe du SMG35 à 0,17€/m³.

Par ailleurs, le taux de participation pour les antennes secondaires est maintenu à 20% (exemple : antenne de sécurisation de Paimpont).

N°18/11/08 Financement des Bassins Versants

Les travaux de la commission Protection et gestion des ressources sont présentés. Le contexte financier actuel est défavorable :

- Nouveau programme de l'Agence de l'Eau : maintien des aides BV mais baisse des taux (-10% en général, arrêt de certaines aides) ;
- Renouvellement de nombreux contrats BV repoussé à 2020 ;
- Année de transition en 2019 : pour les contrats prenant fin en 2018, l'Agence n'amènera pas de financement pour de nouvelles actions ;

les postes, suivis qualité ainsi que les reliquats des années précédentes pourront toutefois être financés.

Les élus proposent d'inscrire l'enveloppe annuelle actuelle pour ces BV afin d'assurer la continuité des actions en 2019, en attente des nouveaux programmes 2020-2024.

Il est proposé de déroger en 2019 au principe de cofinancement : les porteurs de projet pourront utiliser l'enveloppe SMG35 pour réaliser d'éventuelles actions non financées par l'Agence (exemple : actions liées aux captages prioritaires).

Les élus votent à l'unanimité ces montants de financement.

Les modalités de financement à partir de 2020 seront discutées lors d'un prochain bureau.

N°18/11/09 Mise en place d'un complément indemnitaire

Le SMG35 doit régulariser son régime indemnitaire (RIFSEEP), notamment vis-à-vis de l'obligation d'instaurer un complément indemnitaire (CI).

Le bureau propose d'instituer un CI d'un montant maximum annuel de 200€ pour tous les agents. Son montant individuel sera attribué par le Président en fonction des résultats de l'entretien professionnel et sera versé en une fois en début de l'année n+1, à compter de 2019 (entretien de l'année 2018).

Les modalités de calcul sont les suivantes :

- Manière de servir
- Valorisation des agents ayant assuré l'intérim d'un collègue exceptionnellement absent pendant plus d'un mois et inversement pour l'agent absent
- Valorisation des agents ayant encadré un stagiaire ou un service civique de plus de trois mois.

Les élus votent à l'unanimité l'instauration de ce complément.

N°18/11/10 Convention CGLE

Comme tous les ans, le SMG35 participe aux carrefours de l'eau avec les autres syndicats départementaux du grand ouest.

Les élus soulignent l'intérêt du regroupement avec les autres syndicats départementaux.

M. Trouslard signale que le SMG35 devrait participer à un atelier sur la gestion patrimoniale des réseaux et la nécessité de bien cibler les investissements.

Les nouvelles modalités de financement de l'Agence de l'Eau sont présentés (11^e programme).

Sur les programmes qualité, les actions restent financées mais les taux sont en baisse de 10 % en général (cas particuliers : arrêté des financements pour les actions phyto dans les communes, baisse des crédits pour des suivis qualité).

La mise en place des PPC ne devrait plus être financée après 2021.

Les travaux eau potable ne sont plus financés, excepté dans les zones de revitalisation rurales. En Ile-et-Vilaine, seul un EPCI est concerné (Couesnon-Marches de Bretagne).

Par ailleurs, le financement des postes du SMG35 par l'agence de l'Eau devrait être divisé par deux (environ -100 000 €/an)

Loi NOTRE

M. Fauvel insiste sur le fait que les EPCI ont des positionnements très différents vis-à-vis de la compétence eau potable.

M. Nadesan indique que l'évolution actuelle lui fait craindre une déconnexion entre les compétences distribution et production.

M. Letournel souligne que la situation de Ouest 35 est très fragile à cause des risques de départ d'une partie de son territoire. Il souligne que si certaines modifications peuvent répondre à une logique de tuyaux, d'autres négociations sont motivées uniquement par la recherche d'un prix de l'eau moins cher. Or, les disparités du prix de l'eau ne peuvent être comprises que si on évolue progressivement vers un prix de l'eau unique sur le département.

M. Nadesan indique qu'une solidarité interne ville-campagne au sein des SMP devrait permettre de régler la plupart des disparités.

M. Letournel précise que les SMP ne sont pas dans la même situation (pas véritablement de pôle urbain sur Ouest 35 et sur le SPIR contrairement à CEBR ou EPSM).

M. Fauvel s'inquiète du risque de disparition de Ouest35 et du SPIR.

M. Bonnin souligne l'importance de la cohérence des territoires de production et de distribution. Il indique que le SMG35 devrait jouer un rôle plus important en matière de dialogue entre SMP et en fixant des perspectives sur l'organisation territoriale de l'eau. Par ailleurs, le territoire du département constitue la bonne

taille pour gérer le développement économique et donc l'évolution de la demande en eau.

La séance est levée à 18h

Prochains bureaux le mercredi 9 janvier à 9H30 (A.V.A.) et le 24 janvier à 9H30

Prochain comité le mercredi 6 février à 15H (date modifiée depuis mais non encore arrêtée)